

Que faire en cas de violation de ces droits?

Si vous estimez que vos droits n'ont pas été respectés, vous pouvez déposer une plainte auprès de l'Inspection du travail et de la sécurité sociale, en accédant au QR suivant.



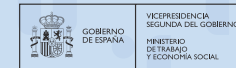
NIPO: 119260142



Pour plus d'informations:



 **ITSS**
Inspección de Trabajo y Seguridad Social



 **ITSS**
Inspección de Trabajo y Seguridad Social



Funded through ELA Translation Facility for Information

Connaître ses droits

Ouvriers agricoles



Vos droits

€ Droit à un salaire équitable.

Vous avez droit au salaire prévu par la convention collective applicable et, en l'absence de convention collective, au salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG).

En 2026, le SMIG pour un emploi à temps plein est de 1 221 €/mois. En outre, vous avez droit à deux primes annuelles.

Les travailleurs occasionnels et saisonniers (contrats de moins de 120 jours au sein de la même entreprise), qui sont rémunérés à la journée, ont droit à 57,82 €/jour.

🕒 Droit à un temps de travail limité.

Le temps de travail maximal est de 40 heures par semaine. Si vous effectuez plus d'heures, il s'agit d'heures supplémentaires qui doivent être rétribuées ou compensées par un repos rémunéré.

* Si, en raison de circonstances saisonnières, le travail doit être intensifié, il peut être prolongé jusqu'à un maximum de 20 heures/semaine, sans dépasser 12 heures/jour.

Il existe des limitations du temps de travail lorsque les conditions sont particulièrement difficiles.

📅 Droit à congés.

30 jours calendaires/année rémunérée (équivalent à 22 jours ouvrables). Si vous travaillez moins d'un an, vous avez droit à une durée calculée au prorata.

🕒 Droit au repos hebdomadaire.

Au moins un jour et demi sans interruption. L'employeur peut accumuler ce repos par périodes de 14 jours.



1 221 €/mois
ou 57,82 €/jour



40 heures
hebdomadaires*



30 jours
calendaires/
an



Un jour et
demi de repos



Respect



Prévention
des risques
professionnels



Affiliation et cotisations
à la sécurité sociale

≡ Droit de ne pas subir de discrimination et d'être traité avec dignité.

Votre entreprise ne peut pas vous réserver un traitement différent ni vous infliger de mauvais traitements au travail en raison de votre pays d'origine, de votre religion, de votre race, etc.

Respect de votre vie privée et de votre dignité.

🛡️ Droit à une protection efficace en matière de sécurité et de santé au travail.

- Droit de recevoir des informations/formations sur la sécurité et la santé au travail.
- Les équipements de protection individuelle (vêtements de travail, masques, etc.) doivent, si nécessaire, vous être fournis.
- Si votre convention ou votre contrat stipule que vous avez droit à un logement, celui-ci doit offrir des conditions décentes.
- L'entreprise doit garantir que l'exposition à des conditions climatiques défavorables ne présente aucun risque pour la santé.

📖 Droits en matière de sécurité sociale.

Votre entreprise doit:

- demander votre affiliation au régime de sécurité sociale avant que vous ne commenciez à travailler;
- cotiser à la sécurité sociale pour les heures travaillées et les rémunérations qui vous sont versées.

Si vous êtes originaire d'un pays tiers (hors UE), vous ne pouvez travailler, être affilié et cotiser à la sécurité sociale que si vous détenez un permis de travail en Espagne.